



COMMUNE DE DENGES

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage d'un peuplier
Motifs invoqués	Dangereux pour le bâtiment
Lieu dit	Rte de la Gare 1
Propriétaire	Abbattista N. et F.
Parcelle	645
Compensation	Taxe compensatoire

Le présent préavis est affiché jusqu'au 11 février 2019.

La Municipalité

Denges, le 22 janvier 2019